

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

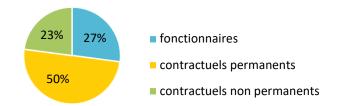


COMMUNE DE MONTGENEVRE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Hautes-Alpes.

Effectifs

- 48 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024
 - > 13 fonctionnaires
 - > 24 contractuels permanents
 - > 11 contractuels non permanents



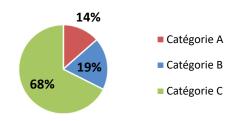
- 3 contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
 - ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
 - ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
 - ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	38%	21%	27%
Technique	46%	67%	59%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	8%	13%	11%
Police	8%		3%
Incendie			
Animation			
Total	100%	100%	100%

→ Répartition des agents par catégorie



Répartition par genre et par statut

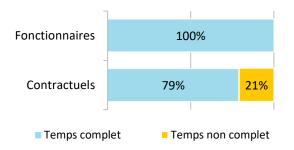
		_	
_	■ Homm	nes Femmes	
Fonctionnaires	38%	62%	
Contractuels	63%	38%	
Ensemble	54%	46%	

→ Les principaux cadres d'emplois

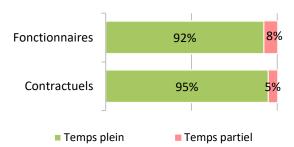
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	35%
Adjoints administratifs	11%
Agents de maîtrise	11%
Attachés	8%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents -

 Répartition des agents à temps complet ou non complet



Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



 Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	0%	25%
Administrative	0%	20%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

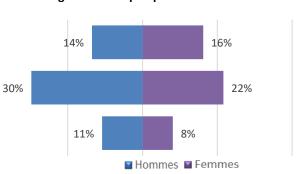
> 5% des hommes à temps partiel 8% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 44 ans

Åge mo	yen*	
des agents pe	ermanents	
Fonctionnaires	47,12	— de 50 ans et +
Contractuels	42,08	— ue so alis et +
permanents	42,00	_
Ensemble des	43,85	de 30 à 49 ans
permanents	43,63	_
		_
Âge mo	yen*	de - de 30 ans
des agents non permanents		
Contractuels non	38,41	
permanents	30,41	_

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



^{*} L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

→ 32,56 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> 12,80 fonctionnaires

> 16,18 contractuels permanents

> 3,58 contractuels non permanents

59 259 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

Aucune position particulière

Mouvements

En 2024, 10 arrivées d'agents permanents et 20 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
47 agents	37 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024				
Fonctionnaires 27,8 %				
Contractuels	4	-17,2%		
Ensemble	7	-21,3%		

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	60%
Départ à la retraite	20%
Démission	10%
Mise en disponibilité	5%
Mutation	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	100%
* Variation des effectifs :	
(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif ph rémunéré au 31/12/2023) /	ysique théorique

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel
- Aucun lauréat d'un examen professionnel

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité
- 8 avancements d'échelon et aucun avancement de grade

 Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

→ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

→ Les charges de personnel représentent 27,34 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	6 675 089 €	Charges de personnel*	1 825 021 €	\Rightarrow	Soit 27,34 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					
Pómunórations ann	uallas brutas				Pámunárations dos agonts sur

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 159 947 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	244 314 €	84 389 €
IFSE:	143 875 €	64 363 €
CIA:	38 100 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	53 380 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	5 407 €	
Supplément familial de traitement :	3 605 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0€	
D ((/ . /

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative		52 853 €	44 478 €		S	S
Technique		S		S	39 887 €	31 216 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		S		S	S	S
Police					S	
Incendie						
Animation						
Toutes filières		53 088 €	44 478 €	S	38 153 €	34 143 €

^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 21,06 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations : Fonctionnaires 25,90% Contractuels sur emplois permanents 17,30% Ensemble 21,06%

- LE RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- 2554,33 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- 153 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

→ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre



^{*}s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

- Absences —

- En moyenne, 10,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire
- En moyenne, 1,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et	2,99%	0,53%	1,39%	0,07%
accidents de travail) Taux d'absentéisme médical (toutes absences	2,99%	0,53%	1,39%	0,07%
pour motif médical) Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité	3,37%	0,87%	1,75%	0,07%
et autre)			-	

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- → 48,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- → La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

1 seul accident du travail déclaré au total en 2024

 1 accident du travail pour 48 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

Prévention et risques professionnels

→ ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

— Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 3 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ➡ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 1 en catégorie B, 2 en catégorie C

→ DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 12 327 €

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

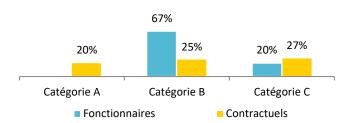
Dernière mise à jour : 2023

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

Formation

 En 2024, 27,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



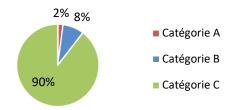
40 659 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	24 %
Frais de déplacement	19 %
Autres organismes	57 %

48 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,3 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	38%
Autres organismes	63%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	1 110 €	1 900 €
Montant moyen par bénéficiaire	111 €	106€

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Précisions méthodologiques

→ 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

²Formules de calcul - Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence

Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

\Rightarrow En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025 Version 1